

Loin de moi la pensée que tous les agriculteurs pourraient emprunter cette somme, mais supposons qu'un agriculteur soit en mesure d'emprunter jusqu'à \$85,000. En payant seulement 5 p. 100 d'intérêt, il verserait chaque année \$4,000 en intérêts, outre ce dont il a besoin pour vivre. Je ne pense pas qu'un grand nombre d'agriculteurs pourraient assumer des prêts de cette ampleur, et chaque agriculteur doit comprendre qu'il ne peut espérer devenir riche en empruntant.

L'honorable préopinant, le député de Norfolk, vient de dire que, selon quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre, les agriculteurs ne pourraient pas se former en coopératives, ces prêts ne seraient d'aucune utilité quelconque et ceux qui emprunteraient en vue de cet équipement seraient des communistes. Premièrement, je suis certain que personne de ce côté-ci de la Chambre n'a dit que les agriculteurs ne pouvaient pas ou ne voudraient pas se former en coopératives. Nous, qui venons de l'Ouest, savons fort bien que les agriculteurs ne peuvent travailler en commun en possédant des machines, même s'ils le voulaient, parce que leur exploitation dépend du temps qu'il fait et non d'eux-mêmes. Dans la région dans laquelle je vis, les agriculteurs ont subi pour ainsi dire quatre semaines de bruine régulière; je ne parle pas de pluie battante comme celle que nous avons eue hier à Ottawa, mais de cette bruine qui rend la moisson impossible. La récolte est là en andains dans les champs et personne ne me dira que trois, quatre ou cinq agriculteurs qui possèdent une moissonneuse-batteuse en seraient plus heureux que de disposer d'argent comptant dont ils pourraient se servir pour moissonner lorsque le soleil brille. A mon avis, il faudrait une moissonneuse-batteuse pour chaque ferme.

Quant aux allégations portant à croire qu'ils sont communistes, une ferme collective n'est pas formée d'individus. Les cultivateurs de fermes collectives travaillent au bien de la collectivité. Ces cultivateurs ne possèdent rien, de sorte que l'honorable député fait gravement erreur lorsqu'il affirme que nous, de ce côté-ci de la Chambre, qualifions de communistes les gens qui emprunteraient aux termes d'une loi de ce genre. Les seules véritables fermes collectives de l'Ouest canadien sont celles qui sont exploitées par les Huttes. Ils travaillent très fort, mais aucun d'eux ne possède quelque chose et ils ne seraient pas admissibles à un prêt aux termes de cette loi accordant des facilités de crédit aux syndicats de machines agricoles.

A mon sens, les seuls qui pourraient véritablement profiter de cette mesure—et je parle ici exclusivement de l'Ouest et non pas de quelqu'un qui cultive cinq acres de tomates ou de pomme de terre en Ontario ou dans

l'Est du Canada—seraient, disons, les pères de famille, ayant deux ou trois fils, dont chacun pourrait obtenir un prêt à condition d'être propriétaire d'une terre. En vertu de cette mesure législative, ils pourraient emprunter de l'argent en vue de l'achat d'outillage agricole à condition qu'ils travaillent comme groupe plutôt qu'à titre individuel. Comme particuliers, ils ne peuvent travailler dans leurs fermes que lorsque le temps le permet.

A mon avis, seul de l'équipement lourd tel que des moulins à provende mobiles pourra être acheté de façon satisfaisante en vertu de cette législation. Si des groupes de cultivateurs achetaient des moulins à provende mobiles et apprenaient à s'en servir de façon efficace, ils ne réussiraient qu'à éliminer une autre entreprise. Il est évident que des exploitants de moulins à provende locaux peuvent accomplir un travail meilleur et plus efficace que des cultivateurs qui possèdent un moulin mobile. Dans la région du Canada où je demeure, un seul cultivateur exploite un moulin à provende mobile. Son frère m'a affirmé que cette exploitation était heureuse; à par cela, je n'ai entendu aucun éloge au sujet de l'entreprise. Je n'ai pas entendu dire que d'autres cultivateurs de cette région, sauf cet exploitant et son fils, se servaient de ce moulin à provende. Incidemment, ce n'est pas là une entreprise de groupe. Je voudrais consigner au compte rendu un éditorial de la revue *Canadian Milling and Feed* d'août 1964. L'éditorial est signé par M. Robert Mercer, rédacteur en chef de cette publication, qui se fait le porte-parole de l'industrie de la meunerie et de l'alimentation des animaux au Canada. Voici ce qu'il dit:

Le *Financial Times* du Canada annonce en dernière page que le ministre de l'Agriculture se propose de financer l'achat collectif de machines agricoles. Le programme ne comprendra que certaines machines coûteuses, dont le moulin à provende mobile. On va réserver des fonds considérables pour le financement de ces achats, et ces fonds seront mis à la disposition des intéressés par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole.

Sauf erreur, on inclut le moulin à provende mobile parmi ces machines, afin d'abaisser pour l'agriculteur le coût de l'alimentation des animaux. Nous ne saisissons pas comment une coopérative de cultivateurs locaux habitant à 30 milles les uns des autres peut espérer faire concurrence à un moulin établi.

A notre avis, si le ministre veut aider les producteurs de bestiaux de l'Est ou de l'Ouest, il devrait adopter une attitude plus directe. D'après nos calculs, la mesure envisagée profitera surtout aux fabricants de machines. L'agriculteur dynamique a plus à faire que d'apprendre les opérations complexes du moulin à provende. Organiser, exploiter, entretenir et financer un moulin à provende mobile n'est pas un problème facile. On n'apprend pas du jour au lendemain les connaissances requises pour utiliser le moulin de la façon